

Règlements moto

Règlements moto

Les nouveaux membres seront automatiquement assignés à la classe la moins expérimentée. Pour rejoindre la classe supérieure, une expérience de course pertinente devra être démontrée et reconnu par la direction du CVM .il en va de la sécurité de tous !

Cependant, les officiels auront la décision finale de déplacer un coureur (jugé trop fort) dans une classe supérieure même si au préalable celui-ci n'a pas d'expérience dans la classe.

Lorsqu'un coureur gagne la saison, celui-ci n'est aucunement dans l'obligation de graduer dans la classe supérieure lors de la saison suivante. Cependant, si les officiels jugent que le coureur a été trop performant par rapport aux autres pilotes, durant la saison, il sera automatiquement surclassé.

Veillez noter que toute moto inscrite dans une classe supérieure n'a aucunement le droit de courir dans une classe inférieure à celle-ci.

NB : Une pénalité de deux points vous sera émise s'il y a un manque de respect entre les coureurs et les membres du CVM.

Équipements de sécurité : (obligatoire)

- Plastron conforme en bon état ou manteau avec protection intégré.
- Bottes de motocross conformes et en bon état.
- Jambières de protections couvrant les tibias et remontant jusqu'aux dessus des genoux.
- Casque homologué. (Le casque doit être attaché en tout temps.)

- Lunettes de protection ou visières conformes et en bon état.
- Gants pour les mains en bon état.
- Une veste de couleur fluorescente ou un carré orange de grandeur 10pces x 10pces (25.4cmx25.4cm) avec le numéro du coureur inscrit sur celui-ci.
- Collier de protection pour le cou.
- Protège coude.
- Veste de protection approuvée (haut et bas).

Équipements sur la moto : (obligatoire)

- Interrupteur de sécurité fonctionnel et raccordé au coureur en tout temps (Kill switch), aussitôt que le véhicule est en marche (y compris dans les puits).
- Frein arrière seulement fonctionnel.
- Plaque avant et côtés avec numéro du coureur lisible (ex : noir sur blanc). Les numéros doivent avoir une hauteur d'au moins 5 ' '.
- Protège roue avant et arrière en acier ou aluminium.
- Le protège roue avant ne doit en aucun cas laisser passer un membre entre la roue et l'aile de la moto

Pour la catégorie des motos elle sera divisée en trois classes différentes : Moto stock (débutante), Moto inter (semi-modifié) et Moto pro (open).

Note : advenant qu'il y ait une forte participation de gens ayant une moto non modifiée les classes pourront être modifiées en fonction de celle-ci.

Moto Junior

Toutes modifications de la moto ne sont pas permises.

La moto doit avoir :

-Moteur, carburation, échappement, suspension et boîte à l'air doivent être original au modèle du châssis de la moto

Moto inter :

La moto doit avoir :

-Un cylindrage de la même grosseur que celui d'origine selon le modèle.

- Carburateur ou injection peuvent être modifiés ou remplacés. Aspiration naturelle seulement et aucun système pour forcer l'entrée de l'air.

-Échappement peut être modifié ou changé, mais doit avoir un silencieux fonctionnel.

-Suspension peut(s) être modifiée (s) ou changée (s).

Moto open :

La moto peut avoir toutes les modifications possibles aucune restriction ne s'applique pour cette classe. +

VERSION 2018-2019